Groupe de la Banque africaine de développement

Le mécanisme indépendant d'inspection

Rapport annuel 2012





Table des matières

Acronymes and Abréviations 5

Résumé analytique 7

1. Requêtes 11
1.1 Registre des requêtes du MII 11
1.2 Cas de résolution de problèmes et de vérification de la conformité 11
1.3 Enseignements tirés des requêtes 13

2. Activités de sensibilisation 17
2.1 Introduction 17
2.2 Communication des informations sur le MII aux communautés locales 17
2.3 Présentation du MII aux gouvernements, aux ONG et aux médias locaux 17
2.4 Échange d'informations au plan régional sur les mécanismes de responsabilisation de la Banque 18
2.5 Amélioration de la visibilité du MII lors des manifestations internationales 19
2.6 Présentation du MII aux experts des opérations et sauvegardes de la Banque 20
2.7 Documents d'information du MII – Production & diffusion continues 20

3. Formation à la résolution de problèmes dispensée par CRMU au personnel des opérations de la Banque 23
3.1 Introduction 23
3.2 Kenya – Formation à la résolution de problèmes dispensée par CRMU au personnel des opérations de la Banque 23

4. Effectifs de CRMU 24
5. Fichier d'experts du MII 27
6. Questions financières 30

ANNEXES 32
Annexe 1 Informations générales sur le MII 32
Annexe 2 Stratégie de sensibilisation de CRMU 36



Acronymes and Abréviations

ADM	Société nationale des autoroutes du Maroc
APIX	l'Agence nationale de promotion de l'Investissement des grands travaux
BAD	Groupe de la Banque africaine de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIFO	Bureau national de la Banque au Burundi
BIsD	Banque islamique de développement
BMD	Banques multilatérales de développement
CEP	Cellules d'exécution de projet
CRMU	Unité de vérification de la conformité et de la médiation
DRC	Centre de résolution des conflits, Kenya
EARC	Centre de ressources régional pour l'Afrique de l'Est
ETFO	Bureau national de la Banque en Ethiopie
FMI	Fonds monétaire international
IACD	Département de l'intégrité et de la lutte contre la corruption
IAM	Mécanismes indépendants d'imputabilité
IFI	Institutions financières internationales
MII	Mécanisme indépendant d'inspection
ONG	Organisation non-gouvernementale
ORPF	Département des acquisitions et services fiduciaires
ORQR3	Division de la conformité et des sauvegardes
OSC	Organisations de la société civile
PAP	Personnes affectées par le projet
PMR	Pays membres régionaux
PNUD	Programme des Nations Unis pour le développement
RWFO	Bureau national de la Banque au Rwanda
SFI	Société financière internationale
TANROADS	L'Agence nationale Tanzanienne des routes
TZFO	Bureau national de la Banque en Tanzanie
UGFO	Bureau national de la Banque en Ouganda



Résumé analytique

La mission du Mécanisme indépendant d'inspection (MII) consiste à offrir aux personnes qui ont subi un préjudice résultant des projets financés par la Banque, la possibilité de soumettre leurs plaintes. Le MII traite ces requêtes de deux manières : (a) la résolution de problèmes (médiation), facilitée par le Directeur de CRMU et / ou (b) vérification de la conformité (enquête), effectuée par le Panel indépendant des experts du MII.

Les Requêtes

En 2012, CRMU a enregistré une nouvelle requête de la Tanzanie. L'Unité a fait le suivi de quatre autres enregistrées au cours des années précédentes de l'Afrique du Sud, du Maroc, du Sénégal et de l'Ouganda.

Projet d'appui au secteur routier II en Tanzanie - Plan d'action signé pour résoudre la requête :

Cette requête qui portait sur le plan de réinstallation a été enregistrée en juillet 2012 pour la procédure de résolution de problèmes. CRMU a facilité la signature d'un plan d'action en octobre 2012 entre les requérants, le promoteur du projet l'Agence nationale Tanzanienne des routes (TANROADS) et la Banque afin de résoudre les problèmes soulevés par la requête.

Projet de la centrale électrique de Medupi en Afrique du Sud - Rapport de vérification de la conformité :

Cette requête enregistrée en octobre 2010 a soulevé des questions de participation des parties prenantes et des risques pour la santé publique et l'environnement. Le Rapport de vérification de la conformité du MII a été soumis au Président et aux Conseils d'administration en Janvier 2012. Le Conseil a examiné le rapport du MII et le plan d'action de la direction en Septembre 2012. A la demande du MII, la Direction a présenté en novembre 2012, un plan d'action révisé pour l'approbation du Conseil.

Projet d'autoroute Marrakech-Agadir au Maroc - Évaluation de la recevabilité de la vérification de la conformité :

Cette requête a été enregistrée en juillet 2010 pour la procédure de résolution de problèmes et pour vérification de la conformité, suite à une plainte aux motifs que l'autoroute entravait l'accès à la terre. Les plaintes étant résolues par la médiation de CRMU à la satisfaction des requérants, l'évaluation des experts du MII a jugé inutile d'entreprendre une vérification de la conformité. Cette évaluation a été soumise au Président et aux Conseils d'administration en janvier 2012.

Projet d'autoroute Dakar-Diaminiado au Sénégal - Clôture de la requête :

Cette requête, enregistrée pour la procédure de résolution de problèmes en Juillet 2011, portait sur la compensation pour la démolition d'une école primaire et des propriétés des locataires. CRMU a facilité la signature d'accords de règlement entre les requérants et les promoteurs du projet, l'Agence Nationale de Promotion de l'Investissement des Grandes Travaux (APIX). La mission conduite par CRMU au Sénégal en Décembre 2012 a conclu que l'APIX a rempli ses obligations et par conséquent les questions soulevées par la requête résolues.

Projets de centrale hydroélectrique et d'interconnexion de Bujagali en Ouganda - Quatrième rapport de suivi du MII :

Cette demande enregistrée en Juin 2007 pour vérification de la conformité, portait sur des questions de la réinstallation, du patrimoine culturel et de l'environnement. Les experts du MII et CRMU ont

effectué une quatrième mission de suivi du plan d'action de la direction en Août 2012 en Ouganda. Le 4e rapport de suivi du MII soumis au président et aux conseils en Octobre 2012, demande que la Direction inclue dans les rapports d'achèvement des projets de centrale hydroélectrique et d'interconnexion, une évaluation des résultats d'indemnisation et de réinstallation.

Leçons tirées des requêtes

Les principaux enseignements tirés par le MII / CRMU de ces requêtes sont les suivants :

(i) La Banque devrait s'assurer que ses plans d'action sont suffisamment détaillés;
(ii) La Banque devrait superviser les consultations publiques;
(iii) La Banque devrait s'assurer que les accords sont mis en œuvre dans les délais convenus; et
(iv) Les plans d'action doivent être précis et applicables pour assurer un contrôle systématique.

Les activités de sensibilisation

CRMU a organisé des ateliers dans dix pays membres régionaux afin d'informer les communautés locales, les agences gouvernementales et lesorganisations de la société civile (OSC) sur le MII. Les informations sur le MII sont désormais intégrées dans les nouvelles politiques de la Banque de 2012 concernant la manière de diffusion et d'accès à l'information, et le cadre d'engagement consolidé avec les OSC.

Formation du personnel des opérations de la Banque sur la résolution des problèmes

Une formation en résolution de problèmes a été organisée par CRMU au Kenya en Octobre 2012 pour le personnel du Centre de ressources régional pour l'Afrique de l'Est (EARC) et quatre bureaux nationaux de son ressort, le bureau national en Ethiopie (ETFO), le Département des acquisitions et services fiduciaires (ORPF) et le Département de l'intégrité et de la lutte contre la corruption (IACD). La formation contribue au travail de la Banque en renforçant les compétences du personnel en matière de négociation afin de faire face aux plaintes potentielles durant le cycle de projet.

Le Fichier des Experts du MII

En 2012, le Président et le Conseil ont nommé Dr. Richard Bissell en tant que Président du fichier des Experts du MII ainsi que Dr. Mafing Kondé et Dr. Arntraud Hartmann en tant que membres de ce fichier. Les experts ont préparé le 4e rapport de contrôle du MII sur les projets de Bujagali, et le rapport du Panel de vérification de la conformité sur le projet de Medupi en Afrique du Sud.





1. Les Requêtes

En 2012, CRMU a enregistré une nouvelle requête et a donné suite à quatre autres qu'elle avait enregistrées au cours des années précédentes. CRMU a reçu trois nouvelles plaintes en 2012, mais ne les a pas enregistrées. Dans deux des nouvelles requêtes, CRMU a conseillé aux plaignants de discuter d'abord de leurs problèmes avec la Banque, comme condition préalable en vertu des Règles du MII relatives à l'enregistrement de la requête. Le troisième cas n'a pas été enregistré par CRMU, puisqu'il a été soumis par une seule personne, alors que les Règles du MII stipulent qu'une requête doit être soumise par au moins deux personnes.

1.1 Registres des requêtes du MII (décembre 2012)

Le registre des requêtes du MII est disponible en ligne à l'adresse **www.afdb.org/irm**, et il contient des informations actualisées sur les requêtes. Chaque requête est classée par numéro de référence, date d'enregistrement, pays où se trouve le projet, et fonction du MII sous laquelle elle est traitée (résolution de problèmes et/ou vérification de la conformité).

1.2 Cas de résolution de problèmes et de vérification de la conformité

1.2.1 Résolution de problèmes - Requêtes traitées par CRMU

Projet d'appui au secteur routier II - Tanzanie - Requête (RQ2012/1)

Cette requête a été introduite le 5 juin 2012 par deux requérants qui représentaient également d'autres personnes affectées par le projet (PAP). Les requérants se sont plaints de l'impact négatif de la construction du tronçon routier Dodoma-Babati, l'une des trois routes qui doivent être rénovées par un financement de la Banque. Les requérants ont indiqué qu'ils avaient reçu des avis de démolition de l'Agence nationale des routes de Tanzanie (TANROADS), promotrice du projet, leur demandant de démolir leurs propriétés immédiatement, sans indemnisation ni droits de réinstallation. TANROADS a estimé que lesdites propriétés avaient été construites illégalement sur l'emprise d'une route. Les requérants ont déclaré que leurs tentatives de résolution de leurs problèmes avec TANROADS et la Banque s'étaient soldées par un échec ; aussi ont-ils demandé à CRMU d'engager une procédure de résolution de problèmes pour trouver une solution acceptable pour les deux parties.

Conformément aux Règles du MII, CRMU a enregistré la requête le 25 juin 2012 pour résolution de problèmes, et la réponse de la Direction a été soumise à CRMU le 23 juillet 2012. CRMU a effectué une mission d'évaluation en Tanzanie du 15 au 20 octobre 2012. L'équipe de CRMU a visité quelques-uns des villages affectés (Bereko, Masawi et Bukulu) sur le tronçon Dodoma-Babati, et elle a rencontré les requérants, d'autres personnes affectées par le projet (PAP), TANROADS, le Représentant résident de la Banque et le Chef de projet au Bureau national de la Banque en Tanzanie (TZFO). Par la suite, CRMU a facilité une réunion de médiation le 18 octobre 2012, au cours de laquelle les requérants, TANROADS et la Banque ont signé un plan d'action assorti de délais précis afin de résoudre les problèmes soulevés par la requête. Il s'agit de s'assurer que les requérants et les autres PAP reçoivent leur indemnisation légitime et leurs droits de réinstallation, et de remédier à tous les problèmes similaires pour l'ensemble du projet d'une manière systématique. Depuis le parachèvement de ce plan d'action, TZFO informe régulièrement CRMU des progrès de la mise en œuvre du plan par TANROADS. CRMU a également recruté un consultant indépendant en décembre 2012 pour superviser la mise en œuvre du plan d'action,

préparer un rapport sur la suite réservée aux problèmes d'indemnisation et de réinstallation selon la Politique de réinstallation de la Banque et, le cas échéant, mettre en exergue tous les problèmes en suspens que la Banque doit aborder lors des missions de supervision.

Projet routier Dakar-Diaminiado, Sénégal - Requête (RQ2011/1)

Cette requête a été enregistrée par CRMU le 26 juin 2011 pour résolution de problèmes. La requête des requérants portait sur l'impact négatif du projet sur l'école primaire franco-arabe Imam Moussa Mbaye, et sur l'indemnisation insuffisante accordée aux locataires déplacés suite à la démolition de leurs maisons. Dans le cadre de la résolution de problèmes de CRMU, les requérants et le promoteur national du projet, APIX, ont signé des accords de règlement en 2011. Le directeur de CRMU a soumis le Rapport de résolution des problèmes pour cette requête au Président et aux Conseils d'administration le 3 janvier 2012. CRMU a effectué une mission de suivi au Sénégal du 17 au 21 décembre 2012, pour veiller à la mise en œuvre de ces accords. La mission a conclu qu'APIX a rempli ses obligations financières dans le cadre des accords, à la satisfaction des requérants. La société APIX a également fourni à CRMU des éléments de preuve suffisants attestant qu'elle a apporté l'appui technique nécessaire aux locataires affectés, pour leur permettre de créer leur propre coopérative et d'être éligibles à un logement social. En conséquence, CRMU a considéré que les questions soulevées par la requête ont été résolues et décidé qu'un suivi de ce dossier par le MII n'est plus necessaire.

Construction de l'autoroute Marrakech–Agadir, Maroc - Requête (RQ2010/1)

Cette requête a été enregistrée par CRMU le 29 juillet 2010 pour l'approche de résolution de problèmes et de vérification de la conformité. Les requérants se sont plaints de l'impact négatif du tronçon Chichaoua–Imintanout de l'autoroute, qui est financé par la Banque. Ils ont affirmé que l'autoroute a entravé leur accès à la terre, à l'eau et aux équipements sociaux. CRMU a facilité la signature d'un plan d'action assorti de délais par le promoteur du projet, la Société nationale des autoroutes du Maroc (ADM), et les requérants. Le Rapport de résolution de problèmes de cette requête a été soumis au Président et aux Conseils d'administration le 15 décembre 2011, concluant que six des huit problèmes soulevés dans les plaintes avaient été résolus par ADM à la satisfaction des requérants.

Étant donné que la requête a également été enregistrée par CRMU pour Vérification de la conformité, les experts du MII ont préparé leur Évaluation indépendante sur la question de savoir si le projet devrait faire l'objet d'une vérification de la conformité. Les experts ont conclu que le projet n'était pas éligible à une telle vérification, étant donné que les problèmes soulevés avaient été réglés selon la procédure de résolution de problèmes du MII et que CRMU a pu assurer le suivi de la résolution des deux problèmes en suspens, c'est-à-dire la restauration de cinq domaines agricoles affectés et l'amélioration de l'accès à l'eau pour certaines communautés affectées. L'Évaluation des experts a été soumise au Président et aux Conseils le 26 janvier 2012.

1.2.2 Vérification de la conformité - Requêtes traitées par les experts du MII

Projet de centrale électrique de Medupi, Afrique du Sud - Requête (RQ2010/2)

Cette requête a été enregistrée par CRMU le 28 septembre 2010 pour vérification de la conformité. Elle a été soumise par des ressortissants sud-africains qui ont demandé que leurs identités ne

soient pas divulguées. Conformément au paragraphe 8 des Règles du MII et, après vérification de la bonne foi des requérants, le Directeur de CRMU a donné une suite favorable à leur requête.

Les requérants se sont plaints, entre autres problèmes, des impacts environnementaux et sociaux négatifs du projet, notamment l'insuffisance des consultations publiques avec les personnes affectées, un risque élevé pour la santé publique dû aux émissions du projet, ainsi que la pollution de l'air et du sol. Le 15 juillet 2011, le Conseil d'administration a approuvé la vérification de la conformité du projet effectuée par le MII, et les experts du MII ont soumis leur Rapport de vérification de la conformité aux Conseils le 29 janvier 2012. Le Conseil a examiné le Rapport de vérification de la conformité et le plan d'action de la Direction le 19 septembre 2012. À la demande du MII, la Direction a soumis un plan d'action actualisé en novembre 2012 afin de corriger les impacts négatifs du projet.

Projets de centrale hydroélectrique et d'interconnexion de Bujagali, Ouganda - Requête (RQ2007/1)

Cette requête a été enregistrée par CRMU le 16 mai 2007 pour vérification de la conformité. La requête portait sur plusieurs problèmes, notamment l'insuffisance de l'évaluation de l'impact social et environnemental, et le manque de consultation avec les communautés affectées. Le Conseil d'administration a autorisé la vérification de la conformité le 7 septembre 2007, et il a entériné le Rapport de vérification de la conformité du Panel du MII le 9 juillet 2008. Le Conseil a également approuvé le Plan d'action de la Direction en mai 2009 conçu pour atténuer l'impact social et environnemental négatif des projets. Le MII et CRMU ont effectué trois missions de suivi entre 2009 et 2011, et ils ont rendu compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de la Direction tout en mettant l'accent sur les problèmes en suspens afin que la Banque prenne les mesures nécessaires.

Les experts du MII et CRMU ont effectué la quatrième mission de suivi du 6 au 11 août 2012 en Ouganda. Ils ont soumis leur 4e Rapport de suivi du MII aux Conseils et au Président le 9 octobre 2012, concluant que la plupart des problèmes soulevés dans le Plan d'action avaient été entièrement réglés. Le rapport a mis l'accent sur trois questions d'ordre général (apaisement des inquiétudes spirituelles, réparation des effets du dynamitage et conservation de la contrepartie de Kalagala et des réserves forestières) qui doivent être réglées par le gouvernement ougandais. Le Rapport a recommandé spécifiquement à la Banque que le dénouement des questions de conformité liées à la réinstallation et à l'indemnisation des personnes affectées, soit inclus dans les rapports d'achèvement des projets. Si le MII juge ces rapports d'achèvement satisfaisants, il ne sera plus nécessaire de procéder à un contrôle supplémentaire.

1.3 Enseignements tirés des requêtes

Conformément aux règles et procédures de fonctionnement du MII, le Rapport annuel doit examiner les éléments identifiables suivants :

- les tendances relatives aux activités du Groupe de la Banque qui se sont dessinées lors des activités de résolution de problèmes du MII et des vérifications de la conformité ;
- les enseignements que le MII a tirés des défis auxquels la Banque est confrontée dans la mise en œuvre de ses politiques.

Sur la base de l'expérience acquise à partir de l'évaluation des requêtes traitées par le MII en 2012, CRMU et les experts du MII tiennent à mettre l'accent

sur ces tendances et défis afin que la Banque puisse en tenir compte dans la mise en œuvre de ses politiques et procédures.

1.3.1 Tendances

- Le MII salue la rapidité des missions préparatoires de la Banque effectuées avant la transmission par la Direction de ses réponses aux requêtes reçues par CRMU. Ces réponses se sont avérées utiles puisqu'elles ont fourni des informations actualisées sur l'état d'avancement du projet spécifique.
- Le MII reconnaît l'engagement constant de la Direction à s'impliquer dans des actions de résolution de problèmes facilitées par CRMU.
- Le MII se félicite de l'intégration par la Direction, des informations sur le MII dans les nouvelles Politiques de la Banque de 2012 en matière de diffusion et d'accessibilité de l'information, ainsi que dans le Cadre d'engagement consolidé avec la société civile.

1.3.2 Mise en œuvre des politiques de la Banque

Le MII a identifié quelques défis majeurs pour la mise en œuvre des politiques de la Banque. Le MII en tire les conclusions suivantes :

- La Banque pourrait renforcer les relations avec la communauté dans une zone de projet en participant aux campagnes de sensibilisation du public organisées par le promoteur du projet pour assurer une diffusion continue, auprès des PAP, des informations sur les politiques de sauvegarde de la Banque.
- La Banque doit partager davantage d'informations sur ses politiques avec les Emprunteurs et les cellules d'exécution de projet (CEP), afin de faire partie intégrante du cycle de vie complet de tout projet. Qu'il s'agisse du cadre réglementaire du projet ou de la stratégie de mise en œuvre, il est essentiel de promouvoir la culture de conformité dans tous les investissements de la Banque.
- La Banque pourrait améliorer les résultats en matière de développement par l'étroite supervision de la mise en œuvre des accords de règlement conclus dans le cadre des activités de résolution de problèmes, dans les délais prescrits, pour garantir des solutions efficaces dès les premières phases de la préparation des projets et assurer la conformité durant la phase de mise en œuvre.
- La Banque doit systématiquement inclure des spécialistes des questions environnementales et sociales dans ses missions de supervision des projets pour assurer la mise en œuvre de mesures d'atténuation efficaces et la résolution des problèmes de sauvegarde en suspens.
- Le plan d'action de la Banque visant à atténuer les impacts environnementaux et sociaux négatifs des projets faisant l'objet de l'enquête du MII doit être complet et suffisamment précis pour être exécutable. Les plans doivent indiquer le rôle de la Banque dans la supervision de leur mise œuvre.





2. Activités de sensibilisation

2.1 Introduction

En 2012, les activités de sensibilisation de CRMU ont été axées sur la diffusion stratégique des informations sur le MII auprès des principales parties prenantes du projet et sur l'amélioration de la visibilité du MII aux niveaux local, national, régional et international. Ces activités ont profité à 118 représentants des communautés locales affectées par les projets, 110 OSC et 76 organismes publics nationaux dans dix PMR. À la suite de ces activités, CRMU a pris note des points de vue des communautés et des organismes publics exhortant la Banque à soutenir les consultations publiques lors de la préparation des projets.

Les sections suivantes décrivent de manière détaillée les activités de sensibilisation de CRMU en 2012.

2.2 Communication des informations sur le MII aux communautés locales

2.2.1 Nakuru, Kenya – Formation des formateurs des ONG

CRMU a organisé une session de formation des formateurs le 9 février 2012 en collaboration avec l'ONG kenyane Jamaa Resource Initiatives, basée à Nakuru, à l'intention de dix représentants d'organisations communautaires. Cette formation visait à permettre aux participants d'échanger des informations sur le MII et les politiques de sauvegarde de la Banque avec leurs communautés locales respectives. Jamaa Resources Initiatives a reconduit trois sessions similaires en février 2012, qui ont réuni 60 personnes vivant à proximité des projets à Kibera, Eldama Ravine et Menengai au Kenya.

2.2.2 Kribi, Cameroun – Session communautaire

Le Centre pour l'environnement et le développement de Yaoundé, au Cameroun, a organisé le 22 février 2012 une session communautaire sur le MII et les politiques de sauvegarde de la Banque. La session a réuni 52 membres des communautés locales, représentant treize villages situés à proximité des projets de Kribi, et a également été couverte par les médias locaux.

2.3 Présentation du MII aux gouvernements, aux ONG et aux médias locaux lors d'ateliers nationaux

2.3.1 Bujumbura, Burundi- Atelier sur le MII

Le 7 février 2012, CRMU a organisé un atelier national sur le MII conjointement avec l'ONG Propreté, environnement et santé, à Bujumbura, au Burundi, qui a réuni 31 représentants d'OSC et d'organismes publics. Les participants ont recommandé que la Banque et le MII créent un forum national des OSC, avec des représentants nationaux dans les différentes provinces, pour suivre les projets financés par la Banque dans leurs régions respectives.

2.3.2 Conakry et Labé, Guinée - Ateliers sur l'accès au MII

CRMU a organisé trois ateliers nationaux en Guinée (deux à Conakry les 11 et 12 juin 2012, et un troisième le 14 juin 2012 à Labé), qui ont réuni 100 participants représentant des institutions publiques, des CEP, des ONG, les médias locaux (télévision et radios), les conseils municipaux, les autorités traditionnelles et les représentants des communautés locales. Les exposés de CRMU ont couvert les opérations de la Banque en Guinée, ainsi que la mission et les attributions du MII. Les CEP ont également présenté leur expérience pertinente dans la mise en œuvre des projets financés par la Banque. Les participants ont fait plusieurs recommandations, notamment le parrainage par CRMU de programmes radio locaux présentés en langues locales, afin de diffuser auprès



des différentes communautés en Guinée, des informations sur les projets et politiques de sauvegarde de la Banque, ainsi que sur la mission du MII.

2.4 Échange d'informations au plan régional sur les mécanismes de responsabilisation de la Banque

CRMU et le Département de l'intégrité et de la lutte contre la corruption (IACD) de la Banque ont conjointement organisé deux ateliers sous régionaux pour présenter le MII ainsi que les règles et procédures d'IACD aux organismes publics et autres parties prenantes des projets.

2.4.1 Niamey, Niger – Stratégie et procédures du MII et de la BAD en matière de lutte contre la corruption et la fraude

CRMU et IACD ont conjointement organisé un atelier sous--régional du 18 au 20 janvier 2012 à Niamey, à l'intention de 39 participants venus du Tchad, du Burkina Faso et du Niger. Au nombre des participants figuraient des membres du personnel de la Banque ainsi que des représentants des CEP, des organismes publics et des OSC. Les recommandations des participants à CRMU et IACD ont mis l'accent sur la constitution de partenariats avec des organisations locales pour diffuser dans leurs pays respectifs, les informations sur les projets de la Banque, ainsi que sur les mesures en matière de responsabilisation et de transparence.

2.4.2 Lomé, Togo – Responsabilisation, intégrité et lutte contre la corruption : L'approche de la BAD

CRMU, IACD et le Bureau national de la Banque au Togo ont conjointement organisé un atelier sous régional les 17 et 18 juillet 2012 à Lomé. Il a réuni 51 participants représentant des institutions publiques, des CEP, des OSC du Togo et du Bénin, le Bureau des plaintes de la Banque européenne d'investissement (BEI), le Panel d'inspection de la Banque mondiale, les médias, ainsi que des représentants des

institutions internationales de développement au Togo, notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et le Programme des Nations Unis pour le développement (PNUD). Les participants ont recommandé que CRMU et IACD soutiennent des activités similaires pour assurer une diffusion systématique des informations sur les projets de la Banque et ses règles en matière de responsabilisation et de lutte contre la corruption, tout en exploitant l'expérience nationale des institutions publiques, des CEP et des OSC, afin de consolider les efforts déployés par CRMU et IACD dans ces domaines.

2.5 Amélioration de la visibilité du MII lors des manifestations internationales

2.5.1 Luxembourg - 9éme réunion annuelle des Mécanismes indépendants d'imputabilité

Cette Réunion annuelle des Mécanismes indépendants d'imputabilité (IAM) des Institutions financières internationales (IFI)[1] visait à mettre les uns et les autres au courant de leurs activités et de l'état d'avancement de toutes les plaintes déposées pour résolution de problèmes ou vérification de la conformité.

Les IAM ont également consacré une session à leurs stratégies de sensibilisation visant à améliorer la visibilité et la compréhension de leur travail et de sa valeur pour la réparation des griefs, ainsi qu'à l'apprentissage institutionnel destiné aux parties prenantes du projet et au personnel de leurs Banques respectives.

CRMU et le Président du Fichier d'experts du MII ont présenté les enseignements tirés de l'évaluation par le MII des mécanismes de réclamation du projet.

2.5.2 Brésil - Sommet de Rio+20, Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Le personnel de CRMU et le Président du Fichier d'experts du MII, aux côtés des autres responsables des IAM, ont participé au Sommet de RIO+20 qui s'est tenu du 20 au 22 juin 2012 à Rio de Janeiro, au Brésil. En marge de ce Sommet, les IAM ont organisé deux séminaires au cours desquels le Président des experts du MII et CRMU ont présenté les enseignements tirés du travail du MII. Le premier séminaire des IAM a porté sur les acquis et les défis auxquels sont confrontés les IAM en tant qu'instruments de recours



[1]Les IAM représentent les bureaux des plaintes de la Banque africaine de développement, de la Société financière internationale, de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement, de la Banque asiatique de développement, de la Banque européenne d'investissement, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, de l'Agence japonaise pour le développement international, de l'American Overseas Private Investment Corporation et les industries extractives canadiennes

pour des personnes affectées par les projets financés par des IFI. Le deuxième a réfléchi aux limites des IAM en tant que partie intégrante du cadre institutionnel des IFI et à leur capacité à contribuer à l'efficacité des opérations et des programmes de leurs banques respectives. En outre, l'apport du stand d'information des IAM a été inestimable pour la distribution des documents d'information du MII aux participants, aux OSC internationales, aux universitaires et aux médias.

2.5.3 Tunisie - Conférence annuelle sur l'intégrité du secteur privé

La Conférence sur l'intégrité du secteur privé est une réunion annuelle organisée par les services juridiques des Banques multilatérales de développement (BMD). Accueillie cette année par le Département juridique de la Banque africaine de développement, la conférence s'est tenue du 10 au 12 mai 2012 à Tunis, et elle a réuni 54 participants travaillant sur des questions juridiques, de conformité, d'intégrité et de lutte contre la corruption auprès de leurs BMD respectives, notamment la Banque asiatique de développement (BAD), la BEI, la Banque mondiale, la SFI, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque islamique de développement (BID) et la Banque interaméricaine de développement (BIAD).

Les débats lors de la conférence ont porté sur les opérations du secteur privé et les thèmes étroitement liés que sont l'intégrité, la diligence raisonnable et la gouvernance, ainsi que sur la prévention et la sanction des pratiques institutionnelles frauduleuses. CRMU a fait un exposé sur « le MII et les processus de diligence raisonnable de la Banque » et l'inclusion de la mission du MII dans les accords de prêt en tant que moyen de sensibilisation des clients du secteur privé aux instruments de responsabilisation de la Banque.

2.6 Présentation du MII aux experts des opérations et des sauvegardes de la Banque

Le 16 novembre 2012, le réseau de protection environnementale et sociale de la Banque, sous l'égide de la Division de la conformité et des sauvegardes (ORQR3) de la Banque, a organisé une réunion spéciale pour examiner la pertinence du MII par rapport aux opérations de la Banque. À l'issue de la présentation de la mission du MII par CRMU, le débat a porté sur le rôle du personnel de la Banque lors du traitement des plaintes, l'indépendance du MII, la difficulté éprouvée par les chefs de projet pour respecter toutes les exigences des politiques de la Banque parallèlement aux lois nationales, d'autres voies de recours si les requérants ne sont pas satisfaits des résultats du processus lancé par le MII, et le rôle des autres parties impliquées dans le traitement des plaintes, notamment les gouvernements ou les CEP.

2.7 Documents d'information du MII - Production et diffusion continues

Rapport annuel

Le Rapport annuel du MII fournit des informations sur les requêtes traitées par le mécanisme, les activités de sensibilisation de CRMU, ainsi que d'autres questions d'ordre administratif que les experts de CRMU et du MII ont examinées au cours de l'année. Conformément aux Règles du MII, le rapport est soumis au Conseil des gouverneurs, au Conseil d'administration et au Président du Groupe de la Banque africaine de développement. Il est produit en anglais et en français et publié pour le grand public sur le site Web du MII www.afdb.org/irm.

La Brochure du MII

La Brochure du MII contient des informations concises sur la mission du MII, ses attributions et les conditions de soumission des requêtes. Elle est disponible en anglais, en français, en kiswahili, en arabe et en portugais.

Brochure à l'usage du personnel

La Brochure à l'usage du personnel contient des informations essentielles sur les règles et procédures du MII, ainsi que les règles du MII portant sur le rôle du personnel dans le traitement des requêtes par les experts de CRMU ou du MII. Elle est principalement diffusée dans le cadre des séminaires internes organisés par CRMU à l'intention du personnel des opérations de la Banque.

Trousse d'information communautaire

La trousse est destinée à mettre à la disposition des communautés locales des informations claires sur les étapes à suivre pour soumettre une requête au MII. En 2012, CRMU a traduit le contenu de cette trousse en kirundi, tel que parlé au Burundi. Le guide est également disponible en anglais, en français, en kiswahili, en arabe et en portugais, ainsi que dans sept autres langues parlées à l'échelle nationale et locale, notamment le chichewa parlé au Malawi, le mandingue et le bambara parlés au Mali, le malgache parlé à Madagascar, le themni parlé en Sierra Leone, l'amharique parlé en Éthiopie et le wolof parlé au Sénégal.

Bulletin électronique du MII

Les numéros du Bulletin du MII parus en 2012 contenaient des articles sur les requêtes, les activités de sensibilisation de CRMU, la nomination de nouveaux experts du MII, et des articles sur des questions de responsabilisation envoyés par des ONG africaines.

Site Web du MII

Le site Web du MII www.afdb.org/irm est mis à jour régulièrement, et il contient des informations sur les procédures du MII, les requêtes enregistrées et toutes les déclarations connexes des décisions du Conseil d'administration et du Président du Groupe de la Banque.

Guide d'information des ONG

Le Guide permet aux ONG et aux communautés locales de mieux comprendre les règles et procédures du MII.

Base de données de CRMU

La base de données des ONG de CRMU est accessible aux organisations œuvrant dans des domaines liés à la mission du MII. Actuellement, la base de données contient 458 ONG issues de 46 PMR, 122 médiateurs et 108 organismes de médiation issus de pays africains et d'autres pays membres non régionaux de la Banque.

Activités de sensibilisation de CRMU prévues pour 2013 :

- Deux ateliers sous régionaux
- Deux ateliers nationaux
- Deux séances communautaires
- Plusieurs séminaires organisés par les membres régionaux à l'intention des Administrateurs, des instances dirigeantes et du personnel de la Banque
- Le directeur de CRMU/les experts du MII participeront à la 10e réunion annuelle des IAM organisée par le Panel d'inspection de la Banque mondiale en septembre 2013 à Washington DC.

CRMU PROBLEM-SOLVING TRAINING AND INTEGRITY AND ANTI-CORRUPTION IMPLEMENTATION TECHNIQUES WORKSHOP

9th - 11th October, 2012 Laico Regency Hotel, Nairobi, Kenya





3. Formation à la résolution de problèmes dispensée par CRMU au personnel des opérations de la Banque

3.1 Introduction

En 2011, CRMU a intégré cette initiative de formation dans son programme de travail annuel. Elle vise à doter le personnel des opérations de la Banque des compétences nécessaires en matière de négociation, pour leur permettant de mener efficacement les activités de résolution de problèmes du MII, et de donner suite aux plaintes liées aux problèmes des sauvegardes qui peuvent survenir au cours du cycle de projet. Pour la mise en œuvre de cette initiative, CRMU a fait appel à des formateurs professionnels certifiés venus du Centre de résolution des conflits (DRC) basé au Kenya pour : préparer des modules de formation destinés à l'usage interne de CRMU ; préparer d'autres modules de formation à la résolution de problèmes à l'intention du personnel ; dispenser une formation annuelle au personnel des opérations de la Banque. CRMU considère cette initiative comme une occasion pour le MII de contribuer au processus d'apprentissage institutionnel.

3.2 Kenya - Formation à la résolution de problèmes dispensée par CRMU au personnel des opérations de la Banque

CRMU, en collaboration avec le Centre de ressources régional pour l'Afrique de l'Est (CRRAE), a organisé cette formation les 9 et 10 octobre 2012 à Nairobi, au Kenya. La formation a été dispensée par des professionnels venus du CRC aux membres du personnel des départements et organismes suivants : le Département de l'intégrité et de la lutte contre la corruption (IACD), le Département des acquisitions et services fiduciaires (ORPF), CRMU, le CRRAE et les bureaux nationaux de son ressort, notamment le Burundi (BIFO), l'Éthiopie (ETFO), le Rwanda (RWFO), la Tanzanie (TZFO) et l'Ouganda (UGFO). Ces membres du personnel travaillent sur les projets de la Banque dans les domaines suivants : infrastructure, énergie, agriculture, eau et assainissement, secteur privé, sauvegardes ainsi que dans le secteur socioéconomique.

4. Effectifs de CRMU



Mme Adila Abusharaf, chargée en chef de la conformité (Responsable de CRMU février à décembre 2012)

Mme Abusharaf est entrée à la Banque en 2007, et elle a été responsable de CRMU de février à décembre 2012. À ce titre, elle était chargée de la gestion du MII, y compris la réception et l'enregistrement des requêtes, le processus de résolution des problèmes (médiation), les activités de sensibilisation, le suivi et l'élaboration du programme de travail stratégique et du budget annuels de CRMU. En collaboration avec les experts du MII, elle décide de la recevabilité des requêtes aux fins de vérification de la conformité et elle rend directement compte au Président et aux Conseils d'administration du Groupe de la Banque. Elle compte à son actif plus de 17 ans d'expérience en matière de développement international, acquise notamment au Centre de recherches pour le développement international (CRDI), à l'université de Toronto et à l'université de York au Canada, et également dans l'exercice de ses fonctions en qualité de responsable régionale de programmes au Centre de recherche et de formation pour les femmes arabes en Tunisie, et de juriste au Soudan. Son expertise et ses publications portent sur l'investissement direct étranger dans le secteur pétrolier, le règlement des différends, l'indemnisation et la réinstallation, la gouvernance locale, la construction de la paix et la résolution des conflits, et les questions de genre dans les pays ci-après : Algérie, Cameroun, Égypte, Mauritanie, Maroc, Nigeria, Sénégal, Tunisie et Soudan. Elle a obtenu son doctorat en sciences juridiques à l'université de Toronto en 2000 dans le domaine du droit privé international des litiges transnationaux et le traitement des requêtes liées à la pollution par les hydrocarbures.



Mme Grace Kimani, chargée principale de la conformité

Mme Grace Kimani est entrée à la Banque en juin 2009. Elle apporte un appui au directeur en ce qui concerne l'évaluation des requêtes, la coordination des activités de sensibilisation, la collecte et l'analyse des politiques et procédures de la Banque applicables aux requêtes

reçues par CRMU aux fins de vérification de la conformité, la préparation des missions et réunions de résolution de problèmes. Par ailleurs, elle apporte un appui technique aux panels de vérification de la conformité, et elle représente CRMU aux réunions internes et externes. Mme Kimani possède une vaste expérience en matière environnementale, ayant travaillé pendant 5 années au service juridique de l'Agence nationale de gestion de l'environnement (NEMA) au Kenya, avant d'entrer à la Banque. Elle est juriste spécialiste des questions de l'environnement, titulaire d'un mastère en droit des ressources environnementales et naturelles et d'une licence en droit, obtenus à l'Université de Nairobi. Elle est également titulaire d'un diplôme universitaire supérieur en droit international de l'environnement obtenu à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). Son expérience professionnelle couvre essentiellement le développement durable, la conservation de la biodiversité, les changements climatiques, les déchets/produits chimiques dangereux et la rédaction de textes législatifs sur l'environnement. Elle a participé à la rédaction de lois auxiliaires pour le Kenya dans les domaines de la conservation de la biodiversité, de l'eau, des déchets, des produits chimiques, de la gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone, et de la lutte contre la pollution sonore et atmosphérique.



M^me^ Gisèle Belem, chargée supérieure de la conformité

M^me^ Belem est entrée à la Banque en décembre 2011. Elle apporte un appui au directeur de CRMU en ce qui concerne l'évaluation des requêtes relatives à la conformité de la Banque avec ses politiques en matière de sauvegarde, la résolution des problèmes du MII, les activités de sensibilisation à l'intention des ONG et des communautés locales. Elle apporte également un appui aux panels d'experts du MII dans le cadre de la vérification de la conformité. Mme Belem est titulaire d'un doctorat en sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), obtenu en 2009. Avant son entrée à la Banque, elle a exercé pendant 5 ans les fonctions de chercheur assistant à la Chaire canadienne de recherche sur la responsabilité sociale des entreprises et ledéveloppement durable, ainsi qu'au sein du Groupe de recherche sur l'exploitation minière en Afrique. Elle a également été consultante auprès d'Oxfam America, de Development and Peace, une ONG canadienne et, pendant trois ans, elle a été chargée des questions sociales et communautaires, de la gestion des questions de sauvegarde liées à l'exploitation minière, des projets d'infrastructure et d'énergie auprès de Hatch, un cabinet canadien d'ingénieurs-conseils. Son expérience

professionnelle et ses publications portent essentiellement sur la responsabilité sociale des entreprises, le développement durable, la gouvernance et l'engagement des parties prenantes dans les projets de développement. Elle a acquis son expérience professionnelle au Canada, au Gabon, en Guinée, au Mali, au Burkina Faso, en Sierra Leone et au Sénégal.



Mme Dédé Jacqueline Djédjéro, assistante administrative

Mme Djédjéro Dédé Jacqueline a rejoint CRMU en avril 2009 en qualité d'assistante administrative. Elle apporte un appui administratif au directeur de CRMU et aux experts du MII. Elle a reçu une formation d'assistante bilingue et de traductrice anglais/français. Elle apporte son assistance à CRMU par la traduction de documents de travail et la relecture des rapports traduits et des documents du Conseil du MII. Elle appuie les activités d'acquisition, assure l'appui logistique, la rémunération des consultants et des experts du MII ainsi que la coordination de la gestion du budget administratif de CRMU. Elle possède une longue expérience de la Banque, ayant servi dans plusieurs départements, notamment le Département des opérations où elle a passé plus de 10 ans, ainsi que le Département du développement humain qui couvre la santé, l'éducation et la réduction de la pauvreté.



Mme Maali Harrathi, Secrétaire supérieure

Mme Maali Harrathi a rejoint CRMU en novembre 2011, en qualité de secrétaire supérieure. Elle est chargée d'apporter un appui administratif au directeur et au personnel de CRMU dans le cadre de la coordination des missions, des ateliers, du suivi des questions liées aux acquisitions, du développement, de la gestion et de la mise à jour des bases de données de CRMU et d'autres tâches administratives. Elle est inscrite au programme de mastère à l'École supérieure de commerce électronique de Manouba, Tunisie. Sa thèse porte essentiellement sur l'activité économique en ligne. Avant de prendre fonction à CRMU, elle a travaillé pendant quatre ans au Département du secteur privé de la Banque.

5. Le Fichier d'experts



Dr. Richard E. Bissell, Président

Dr. Richard Bissell a été nommé le 16 juillet 2012 au poste de Président du Panel des experts du MII par le Conseil d'administration de la Banque africaine de développement. Il est membre dudit panel depuis juillet 2010. Il est également directeur administratif chargé de la politique et des affaires internationales du National Research Council de la National Academy of Sciences (USNAS) des États-Unis. Il assure la supervision de quinze modules dont les activités sont axées sur la politique en matière de science et de technologie, les affaires scientifiques internationales ou les futurs effectifs de la science et de l'ingénierie.

Avant d'entrer à la NAS en 1998, Dr. Bissell a été le coordonnateur du Secrétariat intérimaire de la Commission mondiale des barrages (1997-1998), une initiative conjointe impliquant la Banque mondiale et l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN). De 1994 à1997, il a été Président et l'un des membres fondateurs du Panel d'inspection de la Banque mondiale, un comité consultatif indépendant du Conseil des administrateurs. De 2003 à 2007, il a également exercé une fonction analogue à la Banque asiatique de développement en tant que membre du Panel de vérification de la conformité.

De 1986 à 1993, Dr. Bissell a été administrateur adjoint de l'Agence des États-Unis pour le développement international, après avoir été nommé dans un premier temps à la tête du Bureau de coordination des programmes et des politiques. À ce poste, il était responsable de l'élaboration des politiques de l'agence dans son ensemble, de l'évaluation de l'impact sur le développement des projets financés par les banques multilatérales, des processus d'évaluation au niveau de l'USAID et de la gestion du processus budgétaire annuel. Il a ensuite été nommé une deuxième fois administrateur adjoint en tant que chef du Bureau de recherche et développement, où il avait la charge de l'orientation et de la gestion d'un portefeuille de recherche en santé, population, éducation, environnement, énergie et agriculture, ainsi que de l'appui technique aux missions extérieures de l'USAID dans près de 100 pays.

Dr. Bissell a été professeur à l'American University, Georgetown University, et à l'Université de Pennsylvanie. Il a publié notamment sept livres et toute une série d'articles dans des revues scientifiques et stratégiques. Il a été rédacteur en chef de plusieurs revues professionnelles, et il est titulaire d'une licence obtenue à Stanford University et d'un doctorat en économie internationale de Fletcher School of Law and Diplomacy, Université de Tufts. Il a en outre mené des travaux postdoctoraux à Princeton University.



Dr. Mafing Kondé, Membre

Dr. Mafing Kondé a été nommé le 6 février 2012, comme membre du Panel des experts du MII par le Président et le Conseil d'administration du Groupe de la Banque africaine de développement. Dr. Kondé est titulaire d'un doctorat en sociologie du développement de l'Université de Paris X Nanterre, ainsi que d'un diplôme d'études approfondies en sciences politiques de l'Université de Grenoble en France. Il a presque trente ans d'expérience. De 1984 à 1987, il a été enseignant à l'université de Ouagadougou ; responsable de l'équipe d'animation pour le Fonds de l'eau et de l'équipement rural au Burkina-Faso ; chargé d'études pour la Société africaine d'étude et de développement (SAED) ; et coordonnateur d'études pour de nombreux projets de développement au Burkina Faso. Certains de ces projets ont

bénéficié du financement de diverses organisations internationales et de pays européens tels que la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et les agences de coopération du Danemark et des Pays-Bas. Plus tard, il a travaillé chez Sahel-Consult en tant que sociologue, sur des projets liés à la gestion de l'eau au Burkina Faso.

Depuis 1988, Dr. Kondé travaille comme consultant indépendant et a effectué plusieurs missions au Burkina Faso et dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, notamment au Niger, au Mali, en Côte d'Ivoire et au Ghana, pour le compte de diverses organisations nationales et internationales : la Banque mondiale, l'Union internationale de conservation de la nature (UICN), l'Agence danoise pour le développement international (Danida), le gouvernement italien, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Institut international de recherche et de formation pour la Promotion de la femme (ONU), l'Agence allemande de coopération internationale (GTZ), la Coopération autrichienne pour le développement, la Coopération suisse, le Millennium Challenge Account (MCA), l'Institut supérieur inter-États de formation et de recherche (ETSHER), le ministère de l'Agriculture et le ministère des Ressources en eau et de l'Environnement du Burkina Faso. Ces missions ont porté sur un large éventail de projets de recherche et de développement, notamment la préparation, la mise en œuvre et le suivi de projets dans divers secteurs : aménagements locaux et plans locaux de développement, études d'impact environnemental et social, et plans de déplacement et de réinstallation de populations, activités de sensibilisation. Plus spécifiquement, il s'est spécialisé tout au long de sa carrière dans l'analyse des questions relatives aux enjeux fonciers et à l'eau, la mise en œuvre de la décentralisation et le développement du secteur agricole, ainsi que la gestion participative des ressources naturelles.

Dr. Kondé est membre d'associations nationales et internationales telles que le Groupe de recherche et d'action sur le foncier (GRAF), l'Association des consultants indépendants et associés (ACIA), le Centre international d'études sociologiques et de droit appliqué (CINESDA) et le Réseau national de lutte anti-corruption (REN-LAC). Dans le cadre des missions liées à son appartenance à ces associations, il s'est rendu en Turquie, en Thaïlande, en Grèce et au Nigeria.



Dr. Arntraud Hartmann, Membre

Le 1er juin 2012, Dr. Arntraud Hartmann a été nommée membre du Panel d'experts du MII par le Président et le Conseil d'administration du Groupe de la Banque africaine de développement. Dr. Hartman est licenciée en droit et en sciences économiques (Université de Hambourg et American University), et elle détient des diplômes en relations internationales et en finance internationale (Université de Harvard et Université Johns Hopkins). Elle jouit de plus de 30 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la coopération pour le développement, ayant travaillé dans plusieurs organisations internationales. Dr. Hartmann a passé 23 ans au service de la Banque mondiale, où elle

a occupé des postes de direction. Elle a été directrice-pays pour plusieurs pays du Sud-Est européen, conseillère principale auprès du directeur général et a mis en place le premier Bureau de la Banque mondiale en Roumanie en 1991, où elle a été chef de mission et la première directrice-pays. Auparavant, elle a occupé des postes d'économiste principale pour les pays de l'Afrique de l'Ouest et d'économiste-pays pour le Pakistan.
De 2002 à 2006, elle a été conseillère principale du Secrétariat de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, établi par l'OIT à Genève, et directrice du Forum des politiques économiques et de l'Institut international de journalisme InWent, à Berlin, en Allemagne. Depuis lors, elle est membre du Processus de vérification de la qualité du FIDA, et elle a entrepris de nombreuses consultations pour la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, le ministère fédéral allemand pour la Coopération et le Développement économiques, l'Agence allemande de coopération internationale, GTZ, et le Fonds international de développement agricole.

Dr. Hartmann est professeure auxiliaire d'économie du développement à la School of Advanced International Studies, à l'Université Johns Hopkins, à Bologne en Italie, et professeure invitée à la Hertie School of Governance, à Berlin, en Allemagne, où elle enseigne régulièrement. Elle est attachée supérieure de recherches au Centre de recherche européen pour la lutte contre la corruption et le renforcement de l'État, à Berlin, en Allemagne. Par ailleurs, elle mène des recherches sur l'efficacité de l'aide à la Brookings Institution et a produit de nombreuses publications en collaboration avec Johannes Linn, sur « L'intensification des programmes de développement». En outre, elle a publié des articles sur les mesures de la performance du secteur public, les politiques de réduction de la pauvreté, l'efficacité de l'aide et les programmes d'ajustement structurel.

6. Questions financières

Budget de CRMU et coûts réels en unités de compte (UC)

Postes budgétaires	Budget	Coûts réels
Salaires du personnel de CRMU*	297.336	255.519
Séances de travail de CRMU*	84.364,46	58.654,74
Missions de CRMU	148.642,70	60.996,09
Relations publiques, réunions, etc.	1.417,50	818,48
Coûts de la rémunération et des missions des experts	272.160	77.647,19
Consultants*	52.226,41	37.750,29
Réceptions	1.012,50	
Total	**857.159,57**	**491.385,79**

***Ajustements budgétaires effectués mi-Septembre 2012 pour permettre à CRMU de produire les résultats approuvés.**



ANNEXES

Annexe 1

Informations générales sur le MII

Aperçu

Le MII est l'un des nombreux instruments de supervision créés par le Groupe de la Banque pour garantir la responsabilité de ses opérations. Il a été créé par la Résolution de principe prise par le Conseil d'administration du Groupe de la Banque le 30 juin 2004. Cependant, il n'est devenu opérationnel qu'en milieu d'année 2006, après la nomination du premier Directeur de l'Unité de vérification de la conformité et de médiation (CRMU) qui administre ce mécanisme. Aux fins de vérification de la conformité, un Fichier d'experts du MII a été constitué, comprenant trois membres externes désignés par le Conseil d'administration pour un mandat de cinq ans non renouvelable. Les Règles et procédures opérationnelles du MII ont été approuvées puis amendées plus tard par le Conseil d'administration le 27 juillet 2006, et de nouveau le 16 juin 2010.

Mission

Le MII a pour mission d'offrir aux populations qui subissent ou risquent de subir un préjudice résultant d'un projet financé par le Groupe de la Banque, du fait de la violation de ses propres politiques et procédures, la possibilité de déposer une plainte à la Banque.

La principale caractéristique du MII est qu'il est indépendant de la Direction de la Banque, et n'intervient que lorsque des personnes ou des communautés affectées par un projet financé par la Banque déposent une plainte auprès de CRMU. À cet égard, le MII peut être considéré comme le dernier recours des personnes affectées par un projet financé par la Banque, de voir leurs plaintes reçues et traitées par les plus hautes instances de décision de la Banque, au cas où leurs efforts pour résoudre leurs problèmes avec la Direction restent vains.

Les rapports du MII sont soumis au Président pour examen et approbation, pour les projets en cours d'examen aux fins de financement par la BAD, et au Conseil d'administration pour les projets déjà approuvés.

Évaluation du MII

En conformité avec la Résolution B/BD/2010/10-F/BD/201/4 instituant le MII, le Conseil d'administration évalue l'expérience du MII mis en place par la Résolution, trois ans après la date d'entrée en vigueur du MII. À cette date, le Directeur est nommé (2006) ; par la suite, l'évaluation du MII sera conduite tous les quatre ans, sauf indication contraire du Conseil. La première évaluation de la performance du MII a été effectuée en 2009, et en 2010, elle a conduit le Conseil à approuver les propositions d'amendement de la Résolution de 2004 portant création du MII et des Règles du MII de 2006.

Fonctions du MII

Le MII exerce deux fonctions principales : la résolution de problèmes (médiation) et la vérification de la conformité.

CRMU administre le MII et elle est chargée notamment d'examiner et d'enregistrer les plaintes, de participer à l'évaluation de la recevabilité des plaintes, d'entreprendre la résolution de problèmes et de coordonner les activités de sensibilisation. En collaboration avec les experts du MII, le directeur de CRMU évalue la recevabilité des requêtes enregistrées pour vérification de la conformité.

Le panel de vérification de la conformité, qui comprend les trois experts du MII, sur autorisation du

Conseil ou du Président, mène des enquêtes sur les allégations de non-conformité avec les politiques et procédures de la Banque, ainsi que sur les préjudices éventuels causés aux personnes et/ou à l'environnement. Le panel peut recommander au Conseil d'administration du Groupe de la Banque, au Président et à la Direction que la Banque prenne des mesures correctives pour rendre les projets visés par l'enquête conformes aux politiques de l'institution. De plus, les experts peuvent proposer les modifications à apporter aux systèmes ou aux procédures du Groupe de la Banque afin d'éviter que le même type de violation des politiques ne se reproduise.

Le MII/CRMU, sous réserve d'une autorisation du Conseil ou du Président, a également pour mission de contrôler la mise en œuvre des recommandations résultant des rapports sur la vérification de la conformité et du plan d'action de la Direction de la Banque. CRMU est chargée de suivre la mise en œuvre des résolutions convenues dans le cadre de la résolution de problèmes.

Procédures de traitement des requêtes

Les Règles et procédures de fonctionnement du MII fixent les délais de soumission des requêtes, ainsi que de leur traitement par CRMU. En règle générale, dans les 14 jours ouvrables suivant la réception d'une requête, le directeur de CRMU procède à un examen préliminaire de la plainte pour déterminer si celle-ci relève du mandat du MII, et si elle contient une allégation de bonne foi du préjudice résultant d'une opération financée par la Banque. Si tel est le cas, CRMU enregistre la requête en vue d'une procédure de résolution de problèmes et/ou de vérification de la conformité, et informe immédiatement les requérants, le Conseil d'administration, le Président et la Direction du Groupe de la Banque. Dans les 21 jours ouvrables suivant la notification de l'enregistrement de la requête, la Direction fournit à CRMU la preuve qu'elle s'est conformée ou entend se conformer aux politiques et procédures pertinentes de la Banque. Une copie de la réponse de la Direction est transmise aux requérants pour information. Dans les 30 jours qui suivent la réception de la réponse de la Direction, le directeur de CRMU engage une procédure de résolution de problèmes ou, en collaboration avec les experts du MII, évalue la recevabilité de la requête en vue d'une vérification de la conformité. Si la requête est recevable, le directeur et les experts recommandent au Conseil ou au Président d'autoriser la vérification de la conformité.

Résolution de problèmes (Médiation)

La procédure de résolution de problèmes vise à faciliter l'établissement d'un dialogue fructueux entre les requérants, la Banque et toutes les autres parties intéressées afin d'apporter une solution acceptable pour toutes les parties prenantes.

Lorsque le directeur de CRMU envisage d'entreprendre une action visant la résolution de problèmes, il s'assure notamment que :

- les parties concernées sont disposées à régler le conflit par voie de médiation ;
- le Groupe de la Banque a suffisamment d'influence pour induire le changement afin de trouver une solution acceptable ; et
- il vérifie si la procédure de résolution de problèmes entre en conflit avec, ou est entravée par toute autre procédure en cours dans un tribunal, un tribunal arbitral ou un organe de vérification similaire, au sujet de la même affaire ou d'une affaire quasi-similaire à la requête en cours d'examen.

CRMU peut avoir recours à plusieurs techniques de résolution de problèmes, telles que l'établissement des faits, la médiation, la conciliation et la facilitation

du dialogue, y compris le recours aux meilleures pratiques coutumières. Le directeur de CRMU soumet les rapports de résolution de problèmes aux requérants, au Président, au Conseil d'administration, à la Direction de la Banque et à toute autre partie intéressée. Si cette procédure n'aboutit pas à une conclusion satisfaisante dans un délai de trois mois, le directeur de CRMU déclare l'exercice infructueux et expose en détail les raisons de sa décision dans le rapport de résolution du problème. Indépendamment du résultat de la procédure, le directeur de CRMU peut recommander au Président ou au Conseil d'administration, la conduite d'une vérification de la conformité pour examiner tous les cas de non-conformité avec les politiques et procédures de la Banque identifiés pendant la procédure de résolution de problèmes.

Vérification de la conformité

La vérification de la conformité vise à déterminer si le Groupe de la Banque s'est conformé à ses propres politiques et procédures, et à vérifier si la non-conformité avec ces politiques a causé ou pourrait causer un préjudice direct aux personnes et/ou à l'environnement affectés par le projet.

Il existe plusieurs étapes pour déterminer l'éligibilité d'une requête à la vérification de la conformité. Premièrement, le directeur de CRMU et les experts du MII examinent la requête et la réponse pertinente de la Direction de la Banque et, si nécessaire, ils effectuent une mission dans la zone du projet pour vérifier les faits sur le terrain. Si le directeur et les experts relèvent de sérieux indices de préjudice éventuel causé aux personnes et/ou à l'environnement, suite au non-respect des politiques et procédures de la Banque, ils préparent un rapport d'éligibilité recommandant une action de vérification de la conformité. Deuxièmement, si les requérants exigent une vérification de la conformité alors que le directeur de CRMU ne la recommande pas, celui-ci transmet la requête aux experts du MII afin qu'ils réévaluent son éligibilité à la vérification de la conformité et soumettent leurs recommandations au Président ou au Conseil. Troisièmement, le rapport d'éligibilité établi par le directeur et les experts du MII est soumis à l'examen du Président pour approbation, s'il s'agit d'un projet dont la BAD envisage le financement, et au Conseil d'administration pour les projets approuvés. Quatrièmement, la décision du Président ou du Conseil d'administration est immédiatement notifiée aux requérants, et le rapport d'éligibilité (comprenant une copie de la requête et de la réponse de la Direction), ainsi que la décision du Président ou du Conseil d'administration, sont publiés sans délai sur le site Internet du Groupe de la Banque. (www.afdb.org/irm).

Sous réserve de l'autorisation du Président ou du Conseil d'administration, une vérification de la conformité est conduite par un Panel de vérification constitué des trois experts du MII. Le Panel prépare un rapport exposant en détail ses conclusions et recommandations, qui est transmis au Président, au Conseil d'administration, à la Direction et aux requérants. Dans les 90 jours suivant la réception du rapport du Panel, la Direction de la Banque prépare et soumet au Président, au Conseil d'administration et à CRMU, une réponse et un plan d'action, dans lesquels elle analyse les conclusions du Panel et explique comment elle mettra en œuvre les changements recommandés. Le Président ou le Conseil, selon le cas, décide d'approuver ou de rejeter le rapport de vérification de la conformité du MII, ainsi que la réponse et le plan d'action de la Direction. Leur décision est immédiatement communiquée aux requérants, puis publiée sur le site Internet du Groupe de la Banque.

Suivi

Sous réserve de l'approbation du Président ou du Conseil d'administration, le MII assure le suivi de la

mise en œuvre des recommandations du rapport de vérification de la conformité, ainsi que du plan d'action de la Direction, et transmet ses conclusions au Conseil, au Président et à la Direction de la Banque. CRMU contrôle la mise en œuvre des arrangements à l'amiable conclus dans le cadre de la médiation.

Annexe 2

Stratégie de sensibilisation de CRMU

Objectif

Les activités de sensibilisation de l'Unité de vérification de la conformité et de médiation (CRMU) visent à présenter la mission et les fonctions du Mécanisme indépendant d'inspection (MII) aux communautés affectées par les projets financés par la Banque, afin de leur fournir les informations nécessaires pour engager un dialogue constructif avec la Banque et, le cas échéant, pour accéder au MII afin qu'une suite soit donnée à leurs réclamations.

Pour atteindre son objectif en matière de sensibilisation, CRMU a défini diverses stratégies visant à sensibiliser les parties prenantes du projet, notamment les organisations de la société civile (OSC), en leur donnant les moyens nécessaires pour transmettre des informations sur le MII à leurs communautés locales. Le manuel des ONG produit par CRMU présente des informations sur les politiques de sauvegarde de la Banque et la démarche à suivre pour soumettre une plainte au MII. CRMU met également l'accent sur l'importance de la participation des OSC au cycle de projet, et encourage le personnel de la Banque, les cellules d'exécution de projets et les responsables gouvernementaux à informer les bénéficiaires de projets de l'existence du MII. Pour enrichir ses activités, CRMU peut également s'inspirer de l'expérience des OSC et d'autres mécanismes de responsabilisation des IFI. Enfin, CRMU ajuste ses stratégies en permanence, afin d'aligner ses activités sur les attentes des différentes parties prenantes du MII en tant qu'instrument de recours.

Approche

Pour atteindre les communautés locales affectées par les projets financés par la Banque, CRMU suit une approche à plusieurs axes, qui englobe notamment le personnel de la Banque, les OSC et les gouvernements, qui communiquent tous directement avec les communautés affectées par les projets. La panoplie d'instruments élaborés par CRMU pour les sensibiliser sur le MII englobe le matériel d'information personnalisé ainsi que des ateliers thématiques et séances communautaires ciblés.

Les instruments d'information de CRMU englobent la Brochure du MII, disponible en cinq langues (anglais, français, arabe, portugais et swahili), le Guide d'information des ONG, et une trousse d'information communautaire simplifiée, traduite en anglais, français, arabe, portugais et swahili ainsi que dans huit langues locales parlées dans les pays membres régionaux. Le Bulletin électronique du MII est publié chaque trimestre, en anglais et en français, et le site web du MII (www.afdb.org/irm), qui contient des informations actualisées sur les règles du MII et les requêtes, est accessible en anglais et en français. Le Manuel du personnel donne des informations sur le rôle des chefs de projet de la Banque concernant le traitement des requêtes enregistrées par CRMU aux fins de résolution de problèmes et/ou de vérification de la conformité. Il est publié en anglais et en français.

Partenaires

CRMU collabore avec différents départements de la Banque, notamment le Département de l'intégrité et de la lutte contre la corruption, le Département de l'évaluation des opérations (OPEV), le Département

des résultats et du contrôle de la qualité (ORQR), le Département de la gouvernance et des réformes économiques et financières (OSGE), ainsi que les centres de ressources régionaux et les bureaux extérieurs de la Banque. CRMU répond également aux requêtes émanant de différents départements, et présente le MII aux conférences et au nouveau personnel de la Banque. En outre, CRMU coopère avec les autorités nationales compétentes et les mécanismes de responsabilisation d'autres institutions financières internationales, tels que le Panel d'inspection de la Banque mondiale, le conseiller en conformité/médiateur de la Société financière internationale (SFI) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), le Bureau des plaintes de la Banque européenne d'investissement (BEI) et le Bureau de responsabilisation de l'Agence américaine de promotion des investissements privés à l'étranger (OPIC).

Défis

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de sensibilisation, CRMU fait face à plusieurs défis, notamment : les barrières linguistiques qui pourraient empêcher les communautés locales affectées par des projets d'avoir accès au MII ; et l'identification des moyens appropriés permettant à ces communautés de comprendre la mission du MII en tant que mécanisme de recours au-delà de leurs pratiques coutumières de résolution des conflits. Les communautés locales ont souvent du mal à accéder aux informations générales sur les projets et politiques de la Banque, en partie à cause des difficultés d'accès à Internet, et de la faible diffusion d'informations sur les opérations de l'institution à l'échelle locale. De plus, il existe une forte demande des ressources de sensibilisation de CRMU en vue de renforcer la capacité des OSC à travailler sur les questions de responsabilisation et à partager les informations sur le MII. Un autre défi de taille pour CRMU est d''instaurer un climat de confiance entre les communautés affectées, le personnel de la Banque et les responsables gouvernementaux dans le cadre du MII.

CRMU s'efforce de surmonter ces difficultés en maintenant constamment le contact avec les participants aux activités de sensibilisation et en impliquant ceux-ci à la planification de ces activités dans leurs pays respectifs. De plus, CRMU envisage de cibler de nouveaux groupes stratégiques, notamment les entreprises du secteur privé et celles du secteur public qui mettent en œuvre de grands projets pour le compte de la Banque, afin de leur permettre de s'informer sur le MII pour mettre en œuvre avec diligence leurs politiques et programmes de sauvegarde.

Groupe de la Banque africaine de développement
Unité de vérification de la conformité et de médiation
B.P.323 – 1002 Tunis Belvedere – Tunisie
Tel: +(216) 71102056 | Fax: +(216) 71835699
Email: crmuinfo@afdb.org | Website: **: www.afdb.org/irm**